



DECLARATION LIMINAIRE au CTL 1 Bis du 24 janvier

Il y a 30 ans, en 1989, la DGI et la DGCP s'enflammaient : les agents de tous grades étaient massivement en grève pour obtenir des conditions de travail décentes...

Aujourd'hui, le PAS se met en place, prélèvement contemporain de l'Impôt sur le revenu... dans un contexte politique et social extrêmement houleux.

Le mouvement des gilets jaunes a en effet mis dans le débat public l'ensemble de la politique sociale et fiscale du gouvernement et des politiques néolibérales mises en œuvre par les gouvernements successifs depuis des décennies. Il a affirmé avec force le lien entre la question sociale et écologique : la nécessaire transition écologique ne peut se faire sur le dos de la majorité de la population.

Ce mouvement est maintenant porteur de revendications concrètes et d'une exigence démocratique fondamentale : ce n'est pas à une petite minorité de privilégiés de décider de l'avenir de toutes et tous. Malgré la forte mobilisation de ces femmes et hommes déterminés devant faire face à une répression inouïe, Emmanuel Macron maintient le cap sur ce qu'il considère comme « essentiel » : une fiscalité injuste qui épargne le capital et les hautes fortunes (suppression de l'ISF, allègement de l'*exit tax*, mise en place de la *flat tax* avec un taux unique à 30 %, 40 milliards de dépense publique pour la conversion en 2019 du CICE en une baisse pérenne des cotisations sociales), la réforme répressive de l'assurance chômage, celle injuste des retraites ainsi que les attaques prévues ou en cours contre la fonction publique, le logement social et les services publics, qui ne pourront qu'amplifier les inégalités sociales et creuser le fossé entre « ceux qui ne sont rien » et les possédants.

Emmanuel Macron va même jusqu'à stigmatiser ces Français qui voudraient « tout » sans faire d'effort !

Ce CTL emploi s'ouvre sur de mauvaises nouvelles pour notre administration, forte contributrice de suppressions de postes depuis la fusion de ces deux directions emblématiques. Dans le prolongement des objectifs de CAP2022, 2150 suppressions d'emplois au niveau national ont été annoncées qui se déclinent au niveau départemental avec 44 suppressions de postes.

Depuis la fusion, dans le Val-de-Marne, ce sont ainsi 516 postes qui ont disparus corps et biens et qui bien entendu conduisent au dysfonctionnement de nos services, à la démobilitation et au découragement des agents qui n'arrivent plus à correctement assurer leur missions, nos missions régaliennes. Poussés dans leur retranchement, ces derniers en souffrance dans leur quotidien, en arrivent à proposer eux-mêmes de scier la branche sur laquelle ils sont assis : que ce soit à la Trésorerie Val-de-Marne Amendes, au SIP de Vincennes, au Service Départemental de l'Enregistrement le constat est identique : le service public est mis à mal par un empilement de réforme plus iniques les unes que les autres dont l'objectif est avant tout un exercice comptable de limitation du déficit. Au fil du temps nos emplois, nos missions sont devenues une variable d'ajustement budgétaire.

Chasser le public de nos services est désormais le fil rouge des réformes : « Ils n'ont plus de services publics, qu'ils utilisent internet ! » pourrait-on ainsi paraphraser ces mots attribués par erreur à Marie-Antoinette. L'accueil sur rendez-vous, un des remèdes présentés pour chasser le public des services de la DGFIP, est une gigantesque pantalonnade. Accueillir en premier niveau un usager pour lui dire de rentrer chez lui pour rappeler afin d'obtenir un rendez-vous tient de la *comedia del arte*, de la pure bouffonnerie rabelaisienne.

Dans une administration dont l'une des missions essentielles est de recouvrer l'impôt, certains postes refusent d'encaisser du numéraire au motif qu'ils n'ont plus les moyens humains pour faire face à cette mission. La « nature administrative » a horreur du vide et le comble en utilisant des services payants, la poste, en remplacement de service qui certes ont un coût mais réparti sur toute une collectivité. CAP 2022 et ses avatars déclinent ce glissement qui n'est pas que sémantique : le service public devient un service au public, ce qui est la négation même de la notion de fonction publique – un service offert à tous les citoyens, garantissant l'équité, la neutralité et sa présence sur l'intégralité du territoire national. La fonction publique est au service du citoyen pas à celui d'une clientèle.

Comment ainsi comprendre autrement que par orthodoxie budgétaire, la volonté affichée de transférer au privé la gestion de nos missions,

Par exemple la création en 2018 de la Trésorerie OPH à grand renfort de prélèvement sur tous les postes comptables du département et en cette année 2019, ce service qui débute connaît déjà un certain nombre de difficultés de fonctionnement se voit privé d'un cadre B, de deux cadres C et d'un IDIV ? À l'instar de la Victoire de Samothrace, la DDFIP du Val-de-Marne en perd la tête.

Dans ce paysage ravagé s'ajoute désormais le PAS dont on sait que l'avenir politique de Gérard DARMANIN se joue en fonction de la réussite ou non de cette réforme. Les accueils des services de la DGFIP sont sollicités, depuis plusieurs mois, par les contribuables qui connaissent des baisses ou des hausses très sensibles de leurs revenus, du fait notamment des périodes d'activité ou de non-activité, prime, mariage, PACS, naissance, perte d'un conjoint, passage à la retraite... Et la réponse de l'administration a toujours été : « pas de modification du taux avant le 2 janvier ! ». Potentiellement, environ 7 millions de personnes sont concernés.

De plus, le calendrier des opérations connues pour janvier 2019 est, à lui seul, déjà porteur d'affluence dans les services. À grand renfort d'une communication épistolaire, tous les acteurs concernés renvoient vers les Services des Impôts des Particuliers. À compter du 15 du mois de janvier, se mettront également dans la file d'attente ceux qui n'auront pas reçu l'acompte de 60 % sur les crédits d'impôt (parce que versés seulement à ceux qui en ont déclarés en 2017 !). Au même moment commenceront, au titre des acomptes contemporains, les premiers prélèvements par la DGFIP sur les comptes bancaires pour les autres revenus, dont les pensions alimentaires. Les taux appliqués seront-ils les bons ! La baisse apparente des revenus liée aux prélèvements à la source pourrait bien faire repartir le feu anti-fiscal qui couve encore... surtout si les promesses du ci-devant jupitérien présidentiel, ne sont pas tenues ! Les agents des Finances Publiques sont en première ligne face au mécontentement lié à la baisse du pouvoir d'achat et à l'injustice fiscale. Ils ont déjà fait les frais d'actions parfois violentes, dans l'exercice de leur mission depuis novembre 2018. De fait, au regard du public, ils sont les boucs émissaires de la contestation de la politique fiscale du gouvernement et cela risque de s'aggraver !

Et tout ça pourquoi ? Pour mettre en œuvre une réforme qui n'était en rien nécessaire. Le paiement consenti de l'impôt assurait un recouvrement optimal vecteur de civisme fiscal, contrairement à ce que prétend notre ministre... Mais il fallait transférer le recouvrement de l'impôt aux entreprises pour justifier de suppressions d'emplois à la DGFIP.

Les personnels du Val-de-Marne ne doivent plus supporter de nouvelles suppressions massives d'emplois.

Tous méritent de recevoir une augmentation de leur rémunération !

Tous et non une partie seulement méritent de recevoir une prime exceptionnelle dont le montant devrait être renégocié, car sans leur conscience professionnelle, rien ne fonctionnerait dans nos services !

Enfin s'il était nécessaire de rajouter à cette descente aux enfers de notre administration, nous avons appris que les n° 1 des directions de France et de Navarre avaient été conviés à la mi-décembre à Bercy.

Parmi les données du cahier des charges à réaliser à l'horizon 2021 figurent notamment :

- nombre de trésoreries divisées par 10 sur l'ensemble du réseau ;
- disparition des SIP et SIE dont les effectifs sont inférieurs à 50 agents ;
- diminution de 10 à 20 % des effectifs des directions en fonction de leur taille ;
- montant des primes de restructuration X 2.

Quel est donc l'avenir prochain pour notre département alors que vous avez annoncé que les services de moins de 20 agents ne sont pas viables et que la majorité d'entre eux sont concernés ???

Les agents avec leurs représentants syndicaux disent NON à la destruction du réseau et NON à la dégradation de leurs conditions de travail.

Les agents avec les personnels revendiquent notamment

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le pourvoi de tous les postes vacants
- l'arrêt des restructurations et des fermetures de services
- le maintien du réseau de proximité

De nombreux agents ont pris soin de remplir leur cahier de doléances, individuellement ou collectivement. Nous vous en souhaitons bonne lecture et surtout bon usage.